

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(8\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au sous-préfet de Vervins, 16 novembre 1865](#)

Jean-Baptiste André Godin au sous-préfet de Vervins, 16 novembre 1865

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[16 novembre 1865](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Lagarde-Denis](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméGodin informe le sous-préfet qu'il a, sur son conseil, adressé le 13 novembre au maire de Guise sa demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson dans les conditions accordées aux cafés et aux estaminets, et que le maire avait répondu qu'il aurait de la peine à lui accorder cette autorisation. Godin signale au sous-préfet qu'il pourrait être amené à demander à nouveau au préfet une autorisation spéciale à l'occasion de la fête de la Saint-Éloi.

Mots-clés

[Aliments](#), [Procédure \(droit\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)

Collation2 p. (209r, 210r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et

métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 16 j^uin 1864

Monsieur le sous-Prefet

durant le conseil que vous m'avez
eu l'honneur de m'offrir j'ai remis entre les mains
de M. le Maire de Guise ma
demande pour l'obtention d'un débit
de boissons dans les conditions accordées
aux cafés et restaurants. Je suis d'autant
plus de vos employés auprès de
M. le Maire pour le prier de lui
dire si ma demande vous était
envoyée et lui a été répondu qu'il
y avait de grandes difficultés à cela
que le срок demandait du temps et
que l'on aurait de la peine à
me l'accorder.

J'ai vu Monsieur le sous-Prefet
et ne puis attendre pour signifier
cette opinion du maire de Guise
à votre attention car si elle doit
occasionner des retards à la solution
de ma demande je me verrais encore
obligé de demander à Monsieur
le Prefet une autorisation spéciale
pour le débit de boissons de Tramèthes
à l'occasion de la fête de la St Etienne
qui doit avoir lieu dans quelques jours.

voudriez vous Monsieur le Comte de Crèvet
 me faire l'honneur de me dire si vous
 croyez à la nécessité que j'ai de
 Monsieur le Comte de Crèvet a eu dupt
 j'ai remis entre les mains de M.
 le Comte ma demande accompagnée
 de mon bulletin judiciaire le 19, & le souvant
 d'ailleurs agréer l'assurance de la
 parfaite considération avec laquelle
 je suis

Monsieur le Comte de Crèvet
 votre très humble serviteur

Godeau